

DELIBERATION

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Conseil Communautaire du	31 mars 2017
--------------------------	--------------

à	16h00
---	-------

N°ordre	27
N° identifiant	2017-0139

Titre	Budget Mobilités : Transfert anticipé des résultats de l'exercice 2016 du budget Transports
-------	---

Rapporteur(s)	Alain TANGUY
Date de la convocation	10/03/2017

Président de séance	Monsieur Alain CLAEYS
Secrétaire(s) de séance	M. BLANCHARD F. et M. ROBLOT
Membres en exercice	91

PJ.	Fiche de résultats - Mobiilités Liste des reports - Mobilités
-----	--

Membres en exercice	91
Quorum	

Présents	78	M. Alain CLAEYS - Président M. Claude EIDELSTEIN - M. Francis CHALARD - M. Guy ANDRAULT - M. El Mustapha BELGSIR - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BOUTET - Mme Christine BURGERES - M. Jean-Louis CHARDONNEAU - M. Dominique CLEMENT - M. Bernard CORNU - M. Patrick CORONAS - M. Michel FRANCOIS - Mme Anne GERARD - M. René GIBAULT - Mme Pascale GUILLET - M. Gérard HERBERT - M. Daniel HOFNUNG - Mme Florence JARDIN - M. Laurent LUCAUD - M. Jérôme NEVEUX - Mme Joëlle PELTIER - M. Fredy POIRIER - Mme Eliane ROUSSEAU - Mme Corine SAUVAGE - M. Gérard SOL - M. Alain TANGUY - M. Aurélien TRICOT Membres du bureau M. Jacques ARFEUILLERE - M. François BLANCHARD - M. Gérald BLANCHARD - Mme Nicole BORDES - M. Patrick BOUFFARD - Mme Coralie BREUILLE - M. Dominique BROCAS - M. Christophe CHAPPET - M. Jacky CHAUVIN - M. Jean-Marie COMpte - Mme Jacqueline DAIGRE - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - M. Gérard DELIS - Mme Catherine FORESTIER - M. Claude FOUCHER - M. Hervé GARCIA - Mme Nelly GARDAFILIP - Mme Jacqueline GAUBERT - Mme Diane GUERINEAU - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Yves JEAN - M. Jean-François JOLIVET - M. Olivier KIRCH - M. Serge LEBOND - Mme Véronique LEY - M. Claude LITT - M. Maguy LUMINEAU - M. Jean-Luc MAERTEN - Mme Nicole MERLE - Mme Francette MORCEAU - M. Bernard PERRIN - Mme Patricia PERSICO - M. Bernard PETERLONGO - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Marie-Dolorès PROST - Mme Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT - M. Edouard ROBLOT - Mme Véronique ROCHAIS CHEMINEE - M. Christian ROUX - Mme Cécile RUY-CARPENTIER - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX - M. Michel SAUMONNEAU - M. Daniel SIRAUT - Mme Laurence VALLOIS-ROUET - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Peggy TOMASINI les conseillers communautaires M. Pascal ABADIE le conseiller communautaire suppléant
----------	----	---

Absents	9	M. Philippe BROTTIER - M. Gilles MORISSEAU Membres du bureau M. Daniel AMILIEN - Mme Martine BATAILLE - M. Joël BIZARD - M. Jean-Hubert BRACHET - M. Philippe PALISSE - M. Paul PUCHAUD - M. Alain VERDIN les conseillers communautaires
---------	---	---

Mandats	4	Mandants	Mandataires
		Monsieur BLUSSEAU Jean-Daniel	Monsieur BELGSIR El Mustapha
		Madame BRINGER Ghislaine	Monsieur ROUX Christian
		Madame MARCINIAK Marie-Christine	Monsieur CHARDONNEAU Jean-Louis
		Madame FAURY-CHARTIER Michèle	Madame SARRAZIN-BAUDOUX Christine

Observations	
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	01- Commission Générale et des Finances
Service référent	Direction Générale Finances publiques - Administration numérique Direction Budget - Finances

Dans les délibérations 2016-0234 et 2016-0233 du 24 juin 2016, le Conseil Communautaire de Grand Poitiers a approuvé le contrat pluriannuel d'objectifs 2016-2018 avec la Régie des Transports Poitevins (RTP) et la modification de ses statuts en cohérence avec ce même contrat, suite notamment à des observations de la Chambre Régionale des Comptes.

La RTP étant un établissement industriel et commercial (SPIC) à personnalité morale et à autonomie financière, les immobilisations et notamment les bus doivent être acquis sur le budget M43 de la RTP, qui doit également supporter l'amortissement de ces immobilisations ainsi que leur financement. Les dépenses d'acquisition et de construction des équipements ainsi que les recettes afférentes (emprunts, subventions d'équipement) doivent être comptabilisées au sein du budget distinct de la régie.

Les conséquences sont les suivantes :

- la dissolution du budget annexe Transports au 31 décembre 2016, qui n'a pas de raison d'être en M43 pour les opérations relatives à la RTP
- la régularisation des amortissements non comptabilisés (immobilisations acquises par GP et affectées à l'activité de la RTP) par transfert des réserves sur le nouveau budget M14
- la création d'un nouveau budget annexe « Mobilités » dédié aux services publics administratifs à partir du 1^{er} janvier 2017 pour gérer les activités autres que celles qui incombent à la RTP :
 - Cap vélo : secteur d'activité HT
 - gare routière : secteur d'activité HT
 - investissements liés au développement de la mobilité : secteur d'activité TTC
 - la Contribution Financière Forfaitaire à verser à la régie : secteur d'activité TTC.

Dans ce cadre, les résultats du budget annexe Transports doivent être intégrés dans un premier temps dans le budget Principal de Grand Poitiers Communauté d'agglomération puis transférés au budget annexe Mobilités de Grand Poitiers Communauté d'agglomération.

Conformément à l'article L.2311-5 du CGCT, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, le conseil communautaire peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, affecter les résultats de manière anticipée lors du vote du budget primitif.

Ce transfert doit être justifié :

- par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable ;
- par le compte de gestion, s'il a pu être établi à cette date, ou une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget visé par le comptable ;
- par un état des restes à réaliser au 31 décembre 2016.

Ultérieurement, si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants transférés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la

plus proche décision modificative suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2017.

Il vous est proposé, considérant l'état visé par le comptable public joint à la présente délibération :

↳ de constater les résultats cumulés :

- de fonctionnement 2016 2 885 569,61 €
- d'investissement 2016 hors restes à réaliser 991 244,90 €

↳ d'intégrer ces résultats provisoires dans le budget Principal de Grand Poitiers Communauté d'agglomération :

- le résultat positif de la section d'investissement est repris à l'imputation 001/0100 991 244,90 €
- le résultat positif de la section de fonctionnement, à l'imputation 002/0100 2 885 569,81 €

↳ de transférer ces résultats provisoires au budget annexe Mobilités de Grand Poitiers Communauté d'agglomération

- par une dépense du budget Principal à l'imputation 678/0100 en dépenses de fonctionnement 2 885 569,61 €
- par une dépense du budget Principal à l'imputation 1068/0100 en dépenses d'investissement 991 244,90 €
- par une recette au budget Mobilités à l'imputation 7788/0100 en recettes de fonctionnement 2 885 569,61 €
- par une recette au budget Mobilités à l'imputation 1068/0100 en recettes d'investissement 991 244,90 €

POUR	74	
CONTRE	8	M. Jacques ARFEUILLERE, M. Gérald BLANCHARD, Mme Jacqueline DAIGRE, Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT, M. Sylvain POTHIER-LEROUX, Mme Marie-Dolorès PROST, M. Edouard ROBLOT, Mme Christiane FRAYSSE
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Pour le Président,



RESULTAT DU VOTE

Adopté

Affichée le

7 avril 2017

Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	7 avril 2017
Identifiant de télétransmission	86-200069854-20170331- Imc135002-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	7.1
Nomenclature Préfecture	Décisions budgétaires

GRAND POITIERS Communauté d'agglomération

15 Place du Maréchal Leclerc
CS 10569
86021 POITIERS cedex

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS
FICHE DE CALCUL DU RESULTAT PROVISOIRE 2016

SECTION D' INVESTISSEMENT

Total des titres	12 494 360,61	/
Total des mandats	14 456 806,53	/
RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	-1 962 445,92	/
RESULTAT REPORTÉ	2 953 690,82	//
Résultat cumulé 2016	991 244,90	/
RAR recettes d'investissement	0,00	/
RAR dépenses d'investissement	-288 614,21	/
RESULTAT CUMULE NET D'INVESTISSEMENT	702 630,69	/

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total des titres	21 356 642,75	/
Total des rattachements	1 630 759,42	/
TOTAL RECETTES	22 987 402,17	/
Total des mandats	21 216 126,61	/
Total des rattachements	2 216 233,33	/
TOTAL DEPENSES	23 432 359,94	/
Résultat de l'exercice 2016	-444 957,77	/
Résultat reporté	3 330 527,38	/
RESULTAT CUMULE NET DE FONCTIONNEMENT	2 885 569,61	/

MONTANT DU RESULTAT GLOBAL **3 588 200,30**

Le Président,

Le Comptable Public de la Trésorerie Municipale,

*Par procuration,
L'Inspecteur des Finances Publiques, Adjoint
Vincent DESTAING
Alain DUFOUR*

L'article L2311 - 5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu' "Entre la date limite de mandatement fixée au troisième alinéa de l'article L. 1612-11 et la date limite de vote des taux des impositions locales prévue à l'article 1639 A du code général des impôts, le conseil municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation.

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante procède à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice."

Ces dispositions s'appliquent aux E.P.C.I. conformément aux articles L1612-20 et L5211-36.

EDITION DES REPORTS (par nature)

Budget n° 3

EXERCICE : 2017

Section : INVESTISSEMENT

IMPUTATIONS / DESIGNATION	MONTANT
DEPENSES	
2031 Frais d'étude	
822.9 Viaduc	3 614,21
<i>Total article 2031</i>	3 614,21
2111 Achat terrain	
822.9 Viaduc	285 000,00
<i>Total article 2111</i>	285 000,00
TOTAL DEPENSES	288 614,21
TOTAL INVESTISSEMENT (différence)	-288 614,21